



**Pour afficher**



## L'application "Appliprof" pour calculer le temps de formation continue

Le 1er juillet 2021 marque l'entrée en vigueur, pour le personnel enseignant, d'une **obligation d'effectuer 30 heures de formation** continue sur une période de deux ans.

La FSE-CSQ a créé une **application Web** pour vous aider dans la compilation de ces heures. "L'Appliprof" est disponible pour tout le personnel enseignant des centres de services scolaires et des commissions scolaires du Québec. <https://appliprof.org/>

Rappelons que la Loi sur l'instruction publique (L.I.P) prévoit dorénavant que c'est le personnel enseignant et personne d'autre qui choisit les activités de formation continue qui répondent le mieux à ses besoins.

**Sont notamment reconnus:**

- Les formations financées par l'entremise du comité de perfectionnement;
- La lecture d'ouvrages spécialisés (le temps pour effectuer ces lectures);
- Les formations organisées lors des journées pédagogiques;
- La formation entre collègues (incluant les CAP);
- Le mentorat, tant pour la personne mentore que pour celle mentorée;
- Les cours universitaires, incluant les bacs et les maîtrises en enseignement;
- Toute autre formation pertinente pour effectuer son travail d'enseignante ou d'enseignant.

Il est possible de créer un raccourci de l'application sur l'écran d'accueil des appareils mobiles.

 <p><u>Sur iPhone :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ouvrir l'application dans Safari;</li> <li>2. Dans la bande d'outils, au bas de l'écran, appuyer sur Partager (carré avec une flèche);</li> <li>3. Défiler et choisir Sur l'écran d'accueil;</li> <li>4. Choisir le nom du raccourci;</li> <li>5. Cliquer sur Ajouter.</li> </ol>	 <p><u>Sur Android :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ouvrir l'application dans le navigateur;</li> <li>2. Cliquer sur les ... ;</li> <li>3. Choisir Ajouter à l'écran d'accueil;</li> <li>4. Déterminer le nom du raccourci;</li> <li>5. Cliquer sur Ajouter.</li> </ol>
--	---

Pour en savoir plus sur cette obligation, nous vous invitons à consulter :

- La "Dépêche FSE" sur le sujet : [http://www.lignery.ca/fileadmin/user\\_upload/syndicats/z27/PDF/Divers/Depechez3\\_Formation\\_continue\\_corrige\\_e\\_-\\_Mai\\_2021\\_1\\_.pdf](http://www.lignery.ca/fileadmin/user_upload/syndicats/z27/PDF/Divers/Depechez3_Formation_continue_corrige_e_-_Mai_2021_1_.pdf)
- La documentation remise lors de la formation offerte par L'APL : <http://www.lignery.ca/documents/documents-de-reference/offensive-professionnelle-maitres-de-notre-profession/index.html>

**Pour afficher**